

## INSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE

## ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Tout enfant doit faire l'objet d'une inscription préalable valable pour toute l'année scolaire. (voir article 3 du règlement intérieur « restauration scolaire »)

Les prévisions du SIRP, nous nous d Il appartient aux pa cantine scolaire.	ntation eut-être continue ou nombre de repas ét levons d'être précis arents de prévenir l s repas seront factu	ant transmises he sur les effectifs. e jour même avai		•	
Nom et prénom (	du père :			<b>~</b> :	
Nom et prénom de la mère :				<b>a</b> :	•••••
Courriel:		Cou	rriel :		
Nom et prénom (	de l'enfant :	•••••	•••••	Classe:	••••••
Adresse:	•••••	•••••	•••••	•••••	•••••
	Lundi  r si votre enfant p	Mardi	Jeudi	Vendredi	
P.A.I (projet d'ac	cueil individualise	é) doit être mise	en place dans c	e cas-là :	
doit être signa En réalisant c	ent en cours d'a alé au S.I.R.P. cette inscription, t je certifie avoir	je m'engage à pris connaissa	respecter le règ	lement intérieur	de la cantine
Fait à		le	• • • • • • • •	Signature:	

## **RGPD**

Les informations à caractère personnel recueillies le RPI en pays d'Arthez font l'objet d'un traitement informatisé destiné à : la cantine scolaire pour le SIRP.

Elles seront conservées le temps nécessaire à leur utilisation.

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification e et d'effacement de celles-ci, ainsi que du droit de retirer votre consentement à tout moment en contactant le RPI en pays d'Arthez